



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Quatre-Chemins – lot n°1 : avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Ville et SEQENS

Séance du 6 octobre 2021

Convocation du 30 septembre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le six octobre à 19 h 38, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trente septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, M. Frédéric Guermann, Mmes Sabine Ngo Mahob, Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Annie Bach par M. Frédéric Guermann,
M. Théophile Touny par M. Philippe Tastes

Etait absente

Mme Nadine Lacroix

Secrétaire de séance :

Mme Catherine Palpant

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 6 octobre 2021

OBJET : Quatre-Chemins – lot n°1 – résidence des Mésanges : avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Ville et SEQENS

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Roselyne Holuigue-Lerouge,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) révisé le 27 septembre 2016 et modifié le 25 septembre 2018 et modifié le 10 février 2021,

Vu sa délibération du 28 juin 2012 approuvant le bilan de la concertation du projet des Quatre-Chemins et arrêtant le schéma d'aménagement,

Vu sa délibération du 11 février 2014 approuvant la convention de partenariat entre France Habitation et la Ville pour la mise en œuvre du lot n°1 du secteur de projet des Quatre-Chemins, sur le site de la résidence des Mésanges,

Vu sa délibération du 30 septembre 2015 approuvant l'avenant n°1 à la convention de de partenariat entre France Habitation et la Ville et approuvant la vente des terrains communaux sis 27-29 avenue Jules Guesde à la société France Habitation pour la réalisation du projet de rénovation de la résidence des Mésanges,

Considérant qu'au terme de cette convention, plusieurs éléments doivent être précisés par voie d'avenant :

- la désignation et contenu du lot n° 1,
- la programmation de l'opération sur le Lot n°1,
- le calendrier opérationnel,
- les modalités foncières et de financement du projet,
- l'augmentation du droit de réservation de la Ville,
- le niveau des prescriptions environnementales,
- les modalités de sélection des maîtres d'œuvre,
- la désignation de l'opérateur pour la réalisation de l'opération d'accession libre (phase 3),
- les modalités de concertation.

Vu le projet d'avenant n°2 à la convention,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby, 1 abstention : M. Philippe Szykowski)

AUTORISE le maire à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre SEQENS et la ville de Sceaux, pour la rénovation de la résidence des Mésanges, dans le cadre de l'aménagement du lot n°1 du projet des Quatre-Chemins.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Szykowski